

Modalités de la Carte déclic' 2012/2013

Cette carte de **10 €** s'adresse aux jeunes de 6 à moins de 26 ans domiciliés en Haute-Savoie qui ne sont pas pris en charge par le Conseil Général, ni par une autorité organisatrice de transport scolaire. Elle est valable du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013 sur les lignes interurbaines du Département.

Elle offre une **réduction de 50 %** toute l'année sur le ticket unité valable sur toutes les lignes régulières du Département.

De plus, les jeunes peuvent bénéficier des abonnements suivants :

- **abonnement 300** pour les scolaires et étudiants, valable sur une ligne régulière pour le trajet du domicile à l'établissement pendant la période scolaire. Le coût est de 300€ avec possibilité de règlement en 3 trimestres. En dehors du trajet quotidien, pendant les vacances et les week-ends réduction de 50% sur le ticket unité sur toutes les lignes interurbaines du Département.
Tout élève devant utiliser deux lignes régulières complémentaires du domicile à l'établissement scolaire paie 300 € au premier transporteur qui se met en relation avec le second, et deux abonnements doivent être délivrés.
- **abonnement 400** pour les apprentis, salariés, scolaires, étudiants... les déplacements sont illimités sur toutes les sections d'une ligne régulière définie, toute l'année (de date à date) pour 400€. Ils peuvent également bénéficier sur toutes les lignes régulières interurbaines du Département, sur présentation de la Carte déclic', des tickets unité à 50 %.

Avant de déposer une demande de Carte déclic' auprès du Conseil Général (formulaire + justificatifs + Chèque), il est indispensable que le jeune vérifie l'existence d'une offre adaptée auprès des transporteurs.

IMPORTANT : Prévoir l'inscription dès le mois de juin pour recevoir la carte déclic' avant le 1^{er} septembre. Possibilité de télécharger le formulaire 2012/2013 et le dépliant sur le site du Conseil Général : www.cg74.fr : rubrique Informations Transports.

Informations complémentaires

*** Carte scolaire :**

Tous les élèves sur présentation de la carte de transport scolaire délivrée par les organisateurs de transports scolaires ou les transporteurs du Département peuvent bénéficier sur toutes les lignes régulières interurbaines du Département en dehors du trajet habituel et des périodes scolaires, du ticket unité à 50 %, dès le 1^{er} septembre 2012.

*** Internes et apprentis :**

Tous les élèves internes et apprentis peuvent prétendre à la carte déclic'. Ils peuvent bénéficier sans restriction de la réduction de 50% toute l'année sur le ticket unité valable sur les lignes régulières interurbaines du Département.

Toutefois, pour bénéficier de l'abonnement à 300 € (réservé aux scolaires et étudiants) et à 400 € (apprentis et autres), les élèves doivent faire leur calcul et pour cela se renseigner auprès du transporteur. **S'ils optent pour un de ces abonnements, ils devront renoncer à la bourse de transport de 250 €.**

*** Destinations hors département :**

- **Suisse** : La carte déclic' n'est valable que sur une origine destination France Suisse sur les lignes du réseau LIHSA (T71, T72, T73 et T74) sans correspondance. Seuls les tarifs suivants sont appliqués :

- tickets unité à 50 %
- abonnement à 400 € (ils ne peuvent pas prétendre à l'abonnement 300).

Les personnes souhaitant emprunter, avant ou après, le réseau TPG devront s'acquitter d'un titre UNIRESO.

- **Albertville, Bellegarde, Chambéry** : les lignes en direction de ces 4 villes sont les seules hors du Département de la Haute-Savoie qui permettent également de bénéficier des réductions de la carte déclic'.

LES PERIMETRES DE TRANSPORT URBAIN EN HAUTE SAVOIE

Le département n'est pas compétent en matière de transport à l'intérieur des six périmètres de transport urbain existant en Haute-Savoie. Les communes suivantes sont concernées :

	Exploitants	Autorités compétentes
P.T.U de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A) Annecy, Annecy-le-Vieux, Argonay, Chavanod, Cran-Gevrier, Epagny, Metz-Tessy, Meythet, Montagny-les-Lanches, Poisy, Pringy, Quintal, Seynod.	SIBRA BP 99 74 003 Annecy Cedex Tel : 04 50 10 04 00 Fax : 04 50 10 04 19 www.sibra.fr	Monsieur le Président Communauté de l'Agglomération d'Annecy 46 Avenue des Iles BP 270 74 007 Annecy Cedex <i>Tel : 04 50 33 02 02</i> <i>Fax : 04 50 45 86 37</i>
P.T.U de la Communauté d'Agglomération d'Annemasse (Annemasse aggro) Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux, Ville-La-Grand.	Boutique TAC 1 bis rue Adrien Ligné 74 100 Annemasse Tel : 04 50 38 55 55 Fax : 04 50 94 66 66	Monsieur le Président ANNEMASSE AGGLO 10 rue du Petit Malbrande BP 225 74 105 Annemasse Cedex <i>Tel : 04 50 87 83 00</i> <i>Fax : 04 50 87 83 22</i>
P.T.U du Syndicat Intercommunal des Bus de l'Agglomération de Thonon-les-Bains Allinges, Anthy-sur-Léman, Evian, Margencel, Marin, Publier, Thonon-les-Bains.	B.U.T (STAT) 79 avenue St Disdille ZI de Vongy 74200 Thonon-les-Bains Tel : 04 50 26 35 35 Fax : 04 50 81 84 64	Monsieur le Président SIBAT Hôtel de Ville BP 517 74 203 Thonon-les-Bains Cedex <i>Tel : 04 50 70 69 68</i> <i>Fax : 04 50 70 69 54</i>
P.T.U de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc Chamonix, Les Houches, Servoz, Vallorcine. <i>+ Le Chatelard (Passy) uniquement en transports scolaires</i>	CHAMONIX BUS 591 Promenade Marie Paradis 74 400 Chamonix Tel : 04 50 53 05 55 Fax : 04 50 55 95 59 www.chamonix-bus.com	Monsieur le Président Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc 15 place de la Mairie 74 310 Les Houches <i>Tel : 04 50 54 39 76</i>
P.T.U de Cluses Cluses		Monsieur le Maire Hôtel de Ville 74 300 Cluses <i>Tel : 04 50 96 69 00</i> <i>Fax : 04 50 96 32 54</i>
P.T.U de la Communauté de Communes du Genevois Archamps, Beaumont, Bossey, Chenex, Chevrier, Collonges sous Salève, Dingy en Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Présilly, Savigny, Saint Julien en Genevois, Valleiry, Vers, Viry, Vulbens.		Monsieur le Président Communauté de Communes du Genevois Bâtiment Athéna Archamps Technopole 74 166 Saint Julien en Genevois Cedex <i>Tel : 04 50 95 91 84</i>